

Authezat, le 18 décembre 2017,

Objet : Projet d'implantation d'un pôle espoir sur le site Oyonnax.

Bonjour à tous

Il me semble important d'apporter des éléments à votre connaissance concernant l'annonce qui été faite en date du 5 décembre 2017 (compte rendu de bureau) sur le projet d'implantation d'un pôle espoir sur le site de Oyonnax.

Notre projet de développement concernant l'excellence sportive nous invite à créer une structure d'accession au haut niveau pour nos jeunes.

Il nous appartient de tout mettre en œuvre, et ce, le plus rapidement possible, pour arrêter la fuite de nos meilleurs jeunes athlètes hors de notre Région faute de structure d'encadrement adapté. Notre Dispositif Régional d'Excellence (DRE) n'est pas assez performant sur le plan sportif. Les structures qui y participent contribuent grandement à notre politique sportive, mais il faut être plus ambitieux pour viser le haut niveau de notre pratique.

La création d'un pôle espoir est donc une priorité absolue pour notre Région et le siège de la FFCK soutient pleinement notre démarche dans le cadre de la formalisation de notre déclinaison du Parcours de Performance Fédéral (PPF) et plus spécifiquement concernant notre **programme d'accession** au haut niveau.

Cette structure s'adressera plus particulièrement à nos jeunes en liste sportif Espoir tout en assurant la détection et le perfectionnement de ces talents.

La déclinaison de notre PPF sera déclinée sur deux olympiades 2017-2024, et approuvé par la FFCK, ce qui nous engage durablement sur ce projet.

Pour ce faire, le bureau du CRCK AUVERGNE RHÔNE-ALPES a initié depuis quelques mois une étude de faisabilité et d'acceptabilité d'une telle structure sur notre territoire.

Après avoir audité différentes possibilités, et selon un cahier des charges contraignant imposé par notre ministère de tutelle et notre Fédération, un site a été particulièrement ciblé répondant à une majorité des critères nécessaires pour continuer à investir une piste dans l'optique d'une éventuelle implantation.

Le lieu d'implantation visé est clairement affiché par le bureau du CRCK AUVERGNE RHÔNE-ALPES : il s'agit du site d'Oyonnax.

Comme vous pouvez vous en douter, les conditions de soutenabilité économique d'un tel dispositif sont actuellement analysées, elles participent avec évidence à rendre les conditions suffisantes pour pérenniser le projet d'implantation et ne pas mettre en péril la situation financière de notre CRCK AUVERGNE RHÔNE-ALPES.

Par ailleurs Il reste encore à construire une cohérence sur ce projet avec l'engagement de tous les acteurs concernés :

- Le Ministère des sports au travers du soutien et des dispositifs d'aides de la DRDJSCS,
- Le soutien de notre siège Fédéral en termes de ressources humaines pour accompagner une partie de la coordination technique et sportive du dispositif,
- L'implication des collectivités territoriales locales mais également de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui doit très prochainement exprimer son niveau d'engagement sur ce type de dispositif,
- Le Rectorat, et particulièrement le lycée concerné qui démontre déjà une expérience et un savoir-faire avéré pour accompagner l'implantation d'un pôle espoir,
- Le club support, son organisation sera inévitablement impactée même s'il est déjà porteur d'un DRE.

Concernant le choix de la discipline, elle s'est tout naturellement portée sur le Slalom car à ce jour cette discipline regroupe le plus grand nombre d'athlètes jeune listés en liste espoir.

Nous sommes conscients que cela peut évoluer notamment avec le développement de la Course en ligne sur notre Région mais aussi de la Descente.

Le bureau du CRCK AUVERGNE RHÔNE-ALPES souhaite également accompagner le développement du haut niveau sur ces deux disciplines en imaginant un dispositif hors mur du pôle espoir. A ce sujet le pôle espoir doit être imaginé comme la tête de réseau qui intégrera aussi dans la dynamique les clubs formateurs en fonction de nos moyens disponibles, car il n'est pas question de laisser un jeune athlète talentueux sur le bord de tout dispositif d'accompagnement.

Nous avons ici matière à mobiliser notre intelligence collective pour apporter des solutions efficaces.

Enfin il convient d'aborder la mise en œuvre opérationnelle d'un tel dispositif sur le territoire, si tous les critères peuvent être réunis avant fin Mars 2018, nous pouvons envisager une ouverture pour la prochaine rentrée 2018. Dans le cas contraire il semblera utile de repousser cette échéance à la prochaine rentrée 2019, à condition seulement que le contexte soit toujours favorable.

Nous aurons largement l'occasion d'aborder ce projet d'implantation lors de notre prochaine Assemblée Générale du 21 janvier à Vichy notamment avec la présence du Président Fédéral.

Dans l'attente, veuillez recevoir, *mes salutations les plus sportives et j'en profite également pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.*

Nasser HAMMACHE



Président du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes de canoë-kayak

